

Recycler davantage d'emballages plastiques ménagers

La Belgique est leader en matière de développement d'une économie circulaire des emballages. En collaboration avec Fost Plus, nous nous efforçons de recycler un maximum d'emballages plastiques ménagers tant à domicile que hors domicile. Notre objectif : 65 % de recyclage d'ici 2023.



Quel est notre objectif ?

D'ici 2023, nous souhaitons recycler 65 % des emballages plastiques ménagers. Nous travaillons à la réalisation de cet objectif en partenariat avec [Fost Plus](#), l'organisation belge agréée en charge de la promotion, de la coordination et du financement de la collecte sélective, du tri et du recyclage des emballages ménagers.

Comment allons-nous réaliser cet objectif ?

- Grâce aux contributions annuelles Point Vert que nos entreprises alimentaires versent à Fost Plus, nous finançons l'ensemble de la chaîne : de la collecte via le Nouveau sac bleu au recyclage des différents flux d'emballages plastiques ménagers.
- De nouveaux appels à projets nous permettront de faire construire de nouvelles installations de recyclage en Belgique, et ce par l'intermédiaire de Fost Plus.
- Nous poursuivons les actions de Fost Plus et prenons ensemble les mesures qui s'imposent pour collecter davantage d'emballages plastiques. Nous nous concentrons également sur la collecte hors domicile.
- Notre présence active dans les organes de décision de Fost Plus nous permettra de définir et de mettre en œuvre avec eux de nouvelles actions en collaboration avec des partenaires publics et privés.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

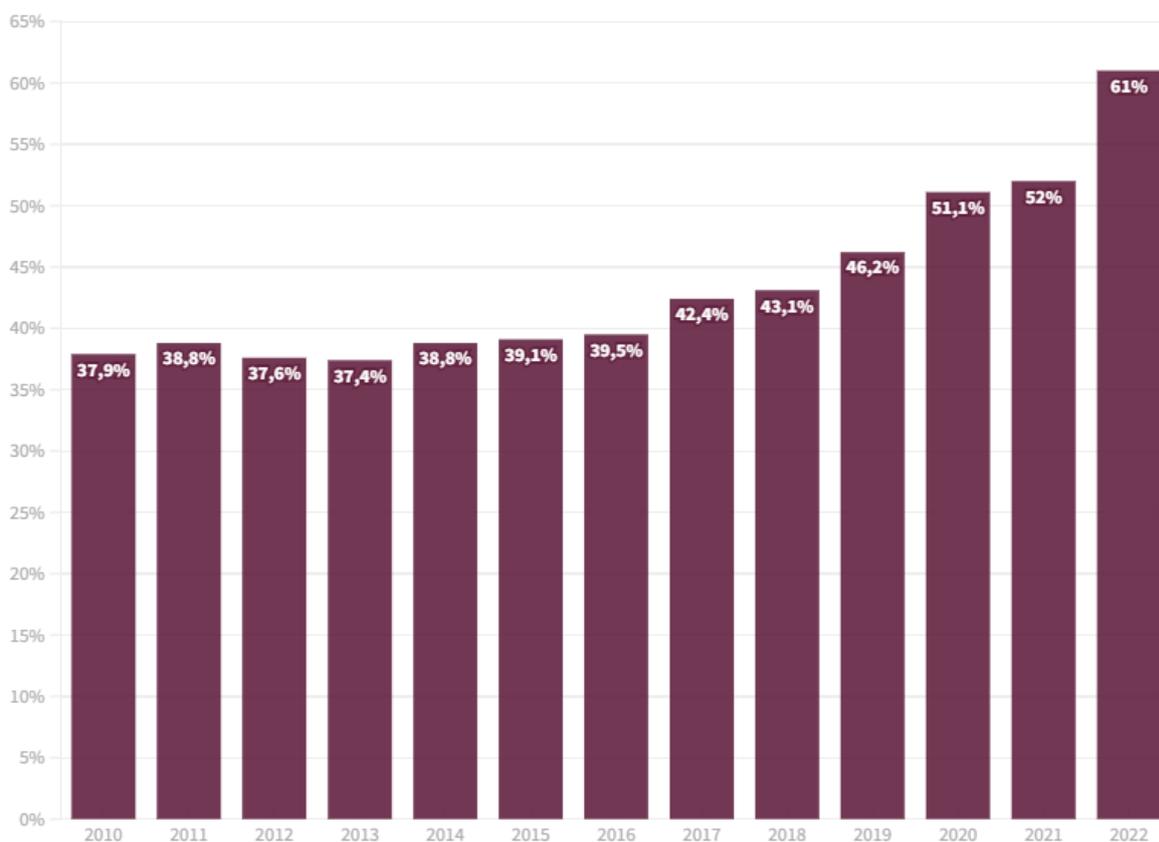
Afin de contrôler l'état d'avancement de notre objectif, nous prenons la quantité d'emballages plastiques ménagers que Fost Plus recycle et nous la comparons à la quantité d'emballages ménagers que les membres de Fost Plus commercialisent en Belgique.

Il n'est pas possible d'établir une distinction entre les emballages alimentaires et non alimentaires. Toutefois, les emballages de produits alimentaires et de boissons représentent plus de 80 % des

emballages mis sur le marché. Les chiffres relatifs aux emballages plastiques en général peuvent donc également s'appliquer aux emballages plastiques des denrées alimentaires.

Les chiffres sont issus du rapport annuel de Fost Plus. En 2021, le pourcentage de recyclage d'emballages plastiques était de 52 %. Depuis quelques années, nous observons une augmentation constante de la quantité d'emballages ménagers recyclés. Entre 2020 et 2021, suite à la modification de la méthodologie de calcul imposée par l'Europe, l'augmentation est relativement faible. Elle ne reflète pas la réalité vu qu'entre 2020 et 2021, plusieurs milliers de tonnes supplémentaires de plastiques ont été recyclés grâce à l'extension du sac bleu dans l'ensemble de la Belgique. En 2022, le pourcentage de recyclage des plastiques est monté à 61%.

Pourcentage de recyclage d'emballages plastiques



Source : Fost Plus

Quelles sont nos actions concrètes en tant que secteur ?

- Les entreprises qui commercialisent des emballages versent une contribution annuelle à Fost Plus selon le type et les quantités d'emballages qu'elles mettent sur le marché. Grâce à cette contribution Point Vert, Fost Plus organise et finance l'ensemble de la chaîne de recyclage, de la collecte via le Nouveau sac bleu jusqu'au recyclage.
- En 2019, le [Nouveau Sac Bleu](#) a fait son apparition, une initiative de Fost Plus et des entreprises qui commercialisent des produits emballés. Ce nouveau sac est disponible dans toute la Belgique depuis octobre 2021. Désormais, tous les emballages plastiques peuvent être mis dans le sac bleu, y compris les pots, les barquettes, les raviers, les films et les sacs en plastique. Nous mettons ainsi à la disposition du citoyen un outil pratique lui permettant de trier ses déchets d'emballages et de contribuer ainsi à l'économie circulaire.
- Depuis le 1^{er} avril 2021, les entreprises utilisent également le Nouveau Sac Bleu. Fost Plus dispense des conseils sur le tri sur le lieu de travail sur un [site web spécifique](#).
- Après l'introduction du Nouveau Sac Bleu, Fost Plus a lancé des appels d'offres pour cinq nouveaux centres de tri équipés des dernières technologies de pointe. Depuis, les travaux de construction de Valtris, Val'Up, Indaver et PreZero sont déjà terminés. La construction du cinquième centre est en cours dans la région de Liège.
- Nous recherchons des filières de recyclage et encourageons les usines de recyclage en Belgique. À cet effet, Fost Plus lance des appels à projets pour de nouvelles usines de recyclage en Belgique afin de recycler les flux triés en provenance du Nouveau Sac Bleu. Cet appel a permis la construction de trois centres de recyclage (pour les bouteilles PET, les films PE et les plastiques mixtes) en Belgique. Notre pays fait ainsi figure de précurseur européen de la création d'une économie locale et circulaire des emballages.

Qu'avons-nous fait depuis le lancement de la roadmap ?

- Via Fost Plus, la communication autour du sac bleu élargi a été poursuivie.
- 4 nouveaux centres de tri sont maintenant opérationnels. Le dernier centre de tri, Sitell a été inauguré en 2023
- Via Fost Plus, en mettant à disposition du matériel sur de longues périodes, les entreprises alimentaires permettent la construction en Belgique de nouveaux centres de recyclage performant :
 - Fost Plus a attribué en 2021 un nouveau marché pour les barquettes et bouteilles en PET ce qui permet la construction d'une usine de recyclage à Neufchâteau.
 - En 2020, Ecoo à Houthalen-Hechteren avait déjà investi dans une ligne de recyclage supplémentaire des plastiques et films mixtes. En juin 2022 ; Ecoo Beringen a ouvert une installation ultramoderne de recyclage des films en polyéthylène.
 - La première usine de recyclage des bouteilles PET, Filao à Courcelles, a ouvert ses portes en 2023. Le PET recyclé servira essentiellement à fabriquer de nouvelles bouteilles.
 - Début 2023, le contrat pour un centre de recyclage pour les emballages en polypropylène et en polyéthylène a été octroyé à Morssinkhof Rymoplast à Lommel.
- En 2023, la contribution des entreprises au budget de Fost plus s'élèvera à plus de 220 millions d'euros. Cette somme a servi à financer toutes les opérations de collecte, de tri et de recyclage des emballages en Belgique.